

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<u>LIEU DE LA RÉUNION</u>	<u>DATE</u>	<u>RÉDACTION</u>
Préfecture	17 juin 2015	Michel CARTIER

OBJET : **comité permanent de concertation de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var**

CO-PRÉSIDENTS :  
– M. Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes  
– M. Christian TORDO, Président du conseil d'administration de l'EPA de la plaine du Var

PRÉSENTS : voir liste jointe

Après le mot de bienvenue du Préfet, le Président du conseil d'administration confirme que c'était à tort que le conseil d'administration avait été appelé à délibérer sur l'intégralité du projet stratégique et opérationnel (PSO) de l'EPA, y compris sur sa troisième partie consacrée au programme prévisionnel d'aménagement (PPA). Le comité permanent de concertation (CPC) n'avait, en effet, pas été en mesure de donner son avis sur cette partie du PSO.

Aussi a-t-il été décidé de consacrer la présente réunion du comité à l'examen du PPA et de soumettre ce document pour approbation au conseil d'administration le 9 juillet 2015.

### **I – Intervention du groupe de travail inter-collèges (GTIC)**

M. PARZI prend la parole et lit la lettre adressée le 29 mars 2015 au Préfet, aux termes de laquelle les membres du groupe de travail inter-collèges (GTIC) déclarent s'abstenir pour l'avenir de siéger au sein du CPC tant qu'un garant de la concertation n'aura pas été désigné par la Commission nationale du débat public. Il conclut son intervention en indiquant que cette lettre n'ayant pas eu de réponse, les membres du GTIC se retirent.

Le Préfet s'étonne de cette façon de procéder quelque peu théâtrale et somme toute peu respectueuse, alors même que la lettre du 29 mars 2015 a reçu une réponse le 4 juin 2015. Tenant pleinement compte de la demande du GTIC, une saisine du Président de la commission nationale a bien été effectuée. M. PARZI convient avoir reçu une réponse mais qui ne donne pas satisfaction au GTIC. Le Président du conseil d'administration souhaite alors rappeler les échéanciers de la concertation menée, mais son intervention est interrompue par le départ des membres du GTIC.

M. MANFREDI estime déplorable cette attitude de personnes dont il ne connaît pas la réelle représentativité, d'autant qu'elle s'adresse notamment à des élus. Il souligne le fait que les intéressés sont en situation de critique permanente, et ne cherchent jamais à faire avancer les échanges. Son intervention est applaudie par une partie de l'assistance.

Après le départ des intéressés, le Président du conseil d'administration rappelle les étapes de la concertation : cinq séances plénières du CPC tenues, cinq groupes de travail thématiques réunis, deux groupes de travail consacrés à l'évaluation de la concertation au sein du CPC, une réunion sur la stratégie agricole organisée par la DDTM et trois ateliers citoyens.

Au mois de septembre, après les vacances, une séance entière sera consacrée au bilan de la concertation, et à tirer un premier bilan du PSO. Une réponse du Président de la Commission nationale du débat public est espérée entre-temps.

## **II – Intervention de M. GASIGLIA sur la concertation**

En liminaire, M. GASIGLIA précise que l'association qu'il représente ne partage pas les positions exprimées par le GTIC ni son attitude. Tous les points de vue doivent pouvoir s'exprimer et la confrontation, si elle est nécessaire, doit pouvoir se mener dans la sérénité.

Il rappelle qu'il a été chargé de mener une évaluation des concertations menées au sein du CPC. Il a donc piloté à cet effet un groupe de travail réuni deux fois, avec la perspective d'une troisième réunion de finalisation. Lors de la prochaine réunion du CPC, ce groupe restituera ses conclusions.

D'ores et déjà, il souligne la qualité du travail sur le PSO accompli par l'EPA et par ceux des membres du CPC qui ont collaboré avec ce dernier. M. DAHO confirme ses propos.

## **III – Présentation du programme prévisionnel d'investissements (PPA)**

### **A / Présentation**

M. GAUTHIER rappelle que le PSO est constitué de trois parties : le diagnostic, la stratégie et le programme prévisionnel d'aménagement, véritable feuille de route de l'EPA pour les années à venir. Il s'agit d'un document interne à l'EPA, et bien des établissements publics de même nature ont choisi de le réaliser sans concertation extérieure.

En vertu du protocole de partenariat du 12 mars 2012, l'EPA a la charge de la réalisation de quatre opérations prioritaires : le Grand Arénas, Nice-Méridia, le secteur du MIN à la Baronne et le quartier de la digue à Saint Martin du Var. Ces quatre opérations couvrent 100 hectares sur les 10 000 que compte la plaine du Var.

L'objectif du PPA est notamment de déterminer quelles opérations, en sus des quatre prioritaires, pourraient être étudiées et menées par l'EPA en concertation avec les Maires.

Ces opérations additionnelles ont été identifiées sur le fondement de quatre enjeux majeurs :

- le logement, comme contribution de la plaine du Var au difficile problème du logement dans le département ;
- la protection des zones naturelles et plus largement de l'environnement y compris les paysages ;
- le devenir de l'agriculture, alors que la plaine du Var était une terre agricole riche et que la DTA impose de la préserver ;
- le développement économique, freiné par les difficultés que connaissent les entreprises pour trouver des terrains d'implantation.

Une carte (ci-annexée) est présentée par l'EPA, qui positionne les secteurs agricoles et ceux où la protection de l'agriculture doit être privilégiée.

Les opérations additionnelles sont les suivantes :

- nouvelles opérations d'aménagement pouvant être engagées
  - ⑩ les Coteaux du Var, à Saint Jeannet
  - ⑩ les Bréguières, à Gattières

Ces opérations ont été concertées avec les communes et la métropole Nice Côte d'Azur.

- Secteurs en cours d'études pré-opérationnelles, pour lesquelles les études doivent être poursuivies
  - ⑩ Quartier des Vespins, à Saint Laurent du Var
 

L'enjeu essentiel de cette opération consisterait à renforcer les liens entre le centre-ville et le quartier commercial de Cap 3000, afin d'améliorer les circulations et le fonctionnement urbain de ces parties de la commune.

- ⑩ Secteur Lingostière, au sud des commerces de Lingostière : c'est un quartier au tissu urbain hétéroclite méritant une rationalisation de son aménagement, mais bénéficiant de la desserte des Chemins de Fer de Provence.
- ⑩ Secteur la Baronne - Sainte Pétronille.

– Nouveaux secteurs proposés à l'étude

⑩ Les Plans de Carros

La pression foncière y est forte avec de nombreux permis de construire qui y sont déposés. L'enjeu consistera donc à y coordonner aménagement et protection notamment des activités agricoles que la commune souhaite y voir perdurer.

⑩ Quartier des Iscles à Saint Laurent du Var

L'arrêté institutif de la ZAD pour ce quartier vient à échéance le 6 juin 2016. Il ne pourra être reconduit par le Préfet que si cette prolongation est justifiée.

⑩ Le Grand Méridia

Il convient en effet de réfléchir dès à présent à l'extension de Nice-Méridia, qui ne couvre que 24 ha.

L'ensemble des secteurs ainsi définis constitue les perspectives d'études d'aménagement pour l'EPA. Les données qui figurent ainsi dans le PPA correspondent à la vision à long terme de l'aménagement de la plaine du Var tel que peut l'envisager l'EPA.

Cette réflexion a également le mérite d'offrir une vision globale à ses partenaires, et notamment à la métropole au moment où elle va engager l'élaboration du PLU métropolitain.

## B / Interventions

Mme CERAGIOLI appelle l'attention sur l'enjeu transports qui ne lui paraît affiché qu'imparfaitement par le PPA.

Il lui est répondu que, contrairement aux apparences, l'EPA a longuement étudié la question des transports dans la plaine du Var, mais à l'inverse d'autres domaines, comme le logement, où l'EPA peut mener une action directe, celui-ci est dépourvu de capacité à agir dans le domaine des transports. C'est en effet aux autorités organisatrices de transport qu'il revient de prendre les décisions d'aménagement, dans un domaine, au surplus, qui ne se limite pas à la plaine du Var, mais couvre tout le département et même au-delà.

Pour autant, l'EPA a présenté des préconisations sur les projets d'infrastructures de transport qui, selon lui, mériteraient de prospérer. Ainsi l'EPA s'est interrogé sur la localisation des pôles multi-modaux, les conditions d'utilisation de la ligne des Chemins de Fer de Provence, l'usage insuffisant des transports collectifs, le passage du tramway en rive droite, perspective qui ne paraît pas réaliste pour des questions environnementales et budgétaires, et qui peut être compensée par une amélioration des conditions de rabattement.

Sur la question cruciale des déplacements, le Préfet observe qu'il n'existait pas jusqu'ici d'instance de concertation réunissant les acteurs de la mobilité à une échelle au moins départementale. Il a donc pris l'initiative de réunir l'ensemble des partenaires le 29 mai.

Le nombre des participants a témoigné de l'importance que ces acteurs portent à la question des déplacements et de la pertinence d'une instance d'échanges et de concertation.

Le processus de concertation continuera au travers de groupes de travail géographiques ou thématiques : l'aménagement de la plaine du Var justifie indéniablement la constitution d'un groupe de réflexion spécifique.

La Métropole non plus n'est pas restée inactive sur la question des déplacements : le Président rappelle que Nice Côte d'Azur a établi un plan de déplacements urbains à 20 ans, réalise ou va réaliser la voie des 40m et la ligne 3 du tramway, participe au transfert de l'ancienne gare Saint Augustin au cœur du Grand Arénas, et réfléchit tant aux pôles multi-modaux secondaires (Carros, Lingostière, Saint Laurent du Var) qu'à une meilleure intégration de la ligne des Chemins de Fer de Provence dans le schéma général des transports.

Sur demande de Mme AUDA, qui appelle l'attention sur les déplacements à vélo, mais aussi sur leurs dangers, le Président du conseil d'administration et M. GAUTHIER confirment que des réflexions sont menées pour créer un maillage de pistes cyclables, notamment par Nice Côte d'Azur et le Conseil Départemental. M. BREUIL insiste pour que les équipes qui élaborent les projets de piste cyclables pratiquent eux-mêmes cette activité, pour une meilleure prise en compte des besoins. De même, il met l'accent sur le soutien à apporter aux déplacements piétonniers.

- M. GASIGLIA souligne à nouveau la qualité qu'il reconnaît au PSO, les projets présentés paraissant pertinents et répondant à de vrais besoins. En revanche, il s'interroge sur la consistance du projet du quartier de la digue à Saint Martin du Var pour lequel il trouve peu d'éléments d'informations dans le PSO, à l'inverse des autres opérations.

Il lui est répondu par le Président du conseil d'administration que ce projet est effectivement insuffisamment précis à l'heure actuelle car la réflexion, menée avec le concours de la commune, n'est pas achevée. La concertation autour de ce projet sera véritablement engagée lorsque ses contours auront été affinés.

M. GASIGLIA, après avoir lui aussi rappelé la problématique transport, déjà abordée par le comité, met l'accent sur le développement économique et spécialement le déficit de foncier disponible pour les activités support. La densification des zones d'activité est certes nécessaire mais ne dégagera pas suffisamment de surfaces utiles. De ce fait, l'on assiste à une colonisation anarchique des espaces agricoles, à laquelle il faut mettre un terme.

M. GASIGLIA considère donc que, dans ce domaine comme dans d'autres, l'EPA pourrait être l'instance de coordination de la remise en ordre de ces espaces non organisés, et il appelle de ses vœux la création, par le Préfet, d'un comité du foncier dans la plaine du Var s'inspirant du comité départemental transports-déplacements.

Ainsi tous les acteurs pourraient-ils réfléchir en concertation et se donner une stratégie, assortie d'un calendrier, pour l'organisation de ces espaces intersticiels.

Le Président du conseil d'administration partage l'avis de M. GASIGLIA sur le rôle à reconnaître à l'EPA pour l'aménagement concerté de la plaine du Var, mais il observe que celui-ci n'a pas de pouvoir réglementaire. En revanche, la Métropole, au travers du PLU métropolitain dont elle va engager l'étude, pourra prendre des initiatives pour une meilleure cohérence de l'aménagement de la vallée.

#### **IV – Conclusion**

Le Président du conseil d'administration indique que le conseil d'administration du 9 juillet délibérera sur l'approbation de l'ensemble du PPA.

Le prochain CPC, qui aura lieu le 30 septembre, sera entièrement consacré au bilan de la concertation. La position sollicitée de la Commission nationale du débat public sur la désignation d'un garant aura alors été connue, et le CPC pourra en débattre.

Le Préfet a pris contact avec M. Christian LEYRIT, Président de la Commission nationale du débat public avant de le saisir sur le principe de la désignation d'un garant. Ce dernier a avancé le nom du garant déjà désigné pour les concertations à mener pour la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur. La jonction des deux sujets s'opèrerait en effet au travers de la création du futur pôle multi-modal Nice - aéroport. Pour autant, la désignation d'un garant, si elle était confirmée, ne devra nullement être l'occasion de mettre en cause les réflexions, projets et actions déjà menés pour la plaine du Var. De même, elle ne saurait être analysée comme une mesure de défiance à l'égard des membres du CPC ou de l'EPA et de la manière dont la concertation a été menée jusqu'à présent.

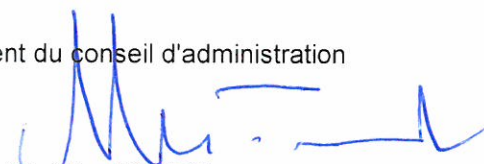
La concertation, loin de s'arrêter au 30 septembre, va donc se poursuivre.

A son tour le Président du Conseil d'administration confirme son accord de principe sur ce schéma en rappelant qu'en tout état de cause, la nomination d'un garant serait soumise à l'approbation du CPC.

**DIFFUSION : tous membres du comité permanent de concertation**

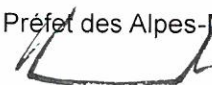
Fait à Nice, le **09 JUL. 2015**

Le Président du conseil d'administration

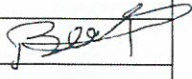

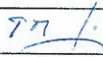
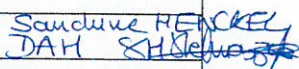
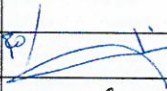
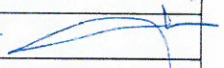

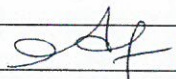
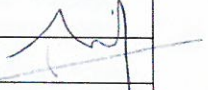
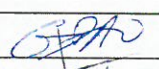

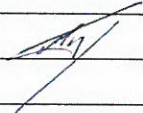
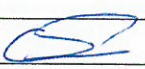


Christian TORDO

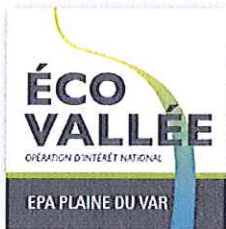
Le Préfet des Alpes-Maritimes



Adolphe COLRAT

Entité	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	Nom	Prénom	Emargement	Nom	Prénom	Emargement
AEROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR	THILLAUD	Dominique				
ASSOCIATION DE DEFENSE DES PROPRIETAIRES DU QUARTIER DES ISCLES	BERTE	Jean				
CCI NICE COTE D'AZUR	NICOLETTI	Pascal	Excusé			
CDDP	ROUX	Robert				
CGPME ALPES MARITIMES	GHETTI	Honoré				
CHAMBRE D'AGRICULTURE	DESSUS	Michel		WORBE	Xavier	
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	GALVEZ	Jean-Pierre		DAMBREVILLE	Didier	
CLUB DES DIRIGEANTS DE SOPHIA ANTIPOLIS	GIRAUDON	Gérard		LONDEIX	Laurent	
CLUB DES ENTREPRISES DE CARROS LE BROC CAIPDV	RAIOLA	Marc		CERAGIOLI LEPAGE	Geneviève Hemi. Philippe	
COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DE QUARTIER COLLINES DE CREMAT	RASORI	Paul				
COMITE DE QUARTIER SAINT ISIDORE	MARMOY	Thierry				
CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES	SCIBETTA	Charles	Excusé			
CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES	VINCIGUERRA	Jean-Raymond				
CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES PACA	BENAIM	Michel				
CONSEIL REGIONAL PACA	MUSSI	Philippe				
CONSEIL REGIONAL PACA	POLSKI	Ladislas		DERAI	Jean-Paul	
CÔTE D'AZUR HABITAT	HERBERT	Cathy		VITOLINI	Salvick	
DDFIP	BOVERY	Marie-Hélène				
DDTM	FOREST	Sébastien				
DIRECCTE	INES	Edouard		GHIGO	Claude	
DREAL PACA	BABILLOT	Pascale				
FDSEA	GABELIER	Bruno		AUDA	Mireille	
FNE ALPES-MARITIMES	PARZY	Laurent		LE BOULANGER	Philippe	
FORCE OUVRIERE	HAUSSENER	Franck				
GADSECA	MAQUARD	Françoise		BREUIL		
GIR MARALPIN	COLLET	Christian		MOLINARI	Jacques	
GRUPE NICE MATIN						
IMREDD	BARRE	Pierre-Jean				
MEDEF DES ALPES MARITIMES	DAO	Georges				
METROPOLE BLEUE	GASIGLIA	Michel				
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	BORGOGNO	Josiane				
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	DECOUPIGNY	Fabrice				
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	MANFREDI	Gérard				
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	PAQUIS	Véronique				
PERSONNALITE QUALIFIEE	BOURDIN	Alain				
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	CARTIER	Michel				
REGION VERTE	DURANDY	Charles		GOURMANEL	Brigitte	
TEAM COTE D'AZUR	LESIEUR	Jacques				
UNION DEPARTEMENTALE CFDT	HERVO	Jean-Michel				
UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CGT DES ALPES MARITIMES	RE	Gérard				

Entité	PRESENTS		
	Nom	Prénom	Emargement
PERSONNALITE INVITEE	BRESSON	Sylvie	<i>Manon</i>
PREFECTURE	COLRAT	Adolphe	
EPA PLAINE DU VAR	TORDO	Christian	<i>CA</i>
EPA PLAINE DU VAR	SASSI	Olivier	
EPA PLAINE DU VAR	D'ALLARD	Brigitte	
EPA PLAINE DU VAR	RICHERME	Manon	



Nice, le **09 JUL, 2015**

**Objet :** Invitation à la huitième séance du comité permanent de concertation Eco-Vallée

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du Comité permanent de concertation qui se tiendra le :

**Le Mercredi 30 Septembre 2015, à 14h30**  
**Préfecture – Salle Claude Érignac**  
**CADAM route de Grenoble - 6286 NICE CEDEX 3**

La séance sera entièrement consacrée à un retour d'expérience sur la concertation mise en œuvre pour la production de la première version du Projet Stratégique et Opérationnel (PSO). A ce titre, le groupe de travail composé des membres du CPC qui se sont portés volontaires sous l'animation du Président de l'association Métropole Bleue vous proposeront leurs constats et pistes de réflexions pour garantir la pérennité et la qualité de ce comité. Par ailleurs, le sujet du recours à un éventuel garant y sera également abordé et fera l'objet d'un examen collectif sur la base de la réponse du Président de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) saisi par le Préfet à la demande de certains membres de votre Comité.

Le Comité Permanent entend refléter au mieux la diversité des acteurs de ce territoire, il est donc nécessaire qu'une représentation unique des membres soit respectée pour garantir l'efficacité du dispositif.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence, ou celle de votre suppléant, à l'EPA, soit par mail à l'adresse suivante : [claire.bigot@epa-plaineduvar.com](mailto:claire.bigot@epa-plaineduvar.com), soit par téléphone au : 04.93.21.71.01.

Comptant sur votre présence à cette réunion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée,

Le Président de l'EPA Plaine du Var,

Christian TORDO

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

Adolphe COLRAT